

Bulletin d'inscription - année 2015

formation d'animateurs de prévention des maltraitances

Ce bulletin est à retourner , une fois complété,

par courrier à : **I.J.S.** 40 rue Franklin 42000 ST-ETIENNE

ou par fax au 04 77 43 23 29 ou par mail à gaudinjean-marie@wanadoo.fr

dates de session: 27 au 29 mai 2015

Participant:

Prénom :

Nom :

Email :

tél.:

Adresse :

Fonction ou profession :

règlement : €.

Date :

Signature :

Employeur (en cas de financement sur un budget de formation)

Nom :

type d'organisme :

Email :

tél.:

fax:

Adresse :

Responsable du service formation :

N° SIRET :

règlement : €.

Date :

Signature précédée du nom du signataire:

Cachet de l'employeur :

demande d'interprétariat LSF : oui / non (rayer la mention inutile).

Ce bulletin d'inscription fait office de bon de commande et entraîne l'acceptation des conditions générales qui suivent. Dès réception d'un bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de cette inscription, accompagnée d'une convention de formation. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à I.J.S. 40 rue Franklin 42000 ST-ETIENNE avant le début du stage. L'inscription devient effective dès réception de la convention.

coût pédagogique: 600 €

pour des inscriptions à titre individuel, sans possibilité de financement par un employeur ou une collectivité locale, les frais d'inscriptions sont abaissés à 250 € pour l'année 2015.

Conditions générales

Propriété intellectuelle

L'Association Faire Signe(s) est seul propriétaire des supports de formation. Ainsi, toute reproduction ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces supports, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite du président de l'Association.

Inscription et annulation

Les inscriptions sont gérées par l'I.J.S. (association Institution des Jeunes Sourds – Saint-Etienne) ; elles sont acceptées dans l'ordre de leur arrivée, et dans la limite des places disponibles. Dès réception d'un bulletin d'inscription, une convention de formation est adressée au responsable de cette inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné avant le début du stage. 20 jours avant le début du stage, une convocation qui précise la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires du stage est adressée au participant ou au responsable de l'inscription.

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par courrier. Si l'annulation intervient avant le 20ème jour ouvré précédent le début de la formation celle-ci ne générera pas de facturation. Si l'annulation est effectuée entre le 20ème et le 10ème jour ouvré précédent le début de la formation, l'I.J.S. se réserve le droit de facturer 50% du montant de la formation. En cas d'une annulation après le 10ème jour précédent le début de la formation, la facturation sera de 100% du montant de la formation. Ces frais d'annulation ne pourront pas être imputés au titre de la Formation Professionnelle.

Annulation de la formation

En cas de force majeure ou pour un nombre d'inscrits inférieur à cinq, l'I.J.S. se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation jusqu'au 20ème jour ouvré précédent le début de celle-ci. Dans ce cas, le client peut soit reporter l'inscription à une autre session de son choix, soit l'annuler. L'I.J.S. ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation de la formation, ou à son report à une date ultérieure.

Lieu et horaires

Le lieu de la formation sera précisé au plus tard 20 jours avant la formation ; il se situera à Saint-Etienne ou dans l'agglomération stéphanoise. La formation respecte les horaires suivants : 9h - 17h. Une pause est prévue le matin et l'après-midi et un temps de restauration à midi (le déjeuner reste à la charge des participants).

Facturation et règlement

Les tarifs sont présentés TTC. Il s'agit des frais d'inscription (coût pédagogique). Ils n'incluent pas les frais d'hébergement, ni de reaps, ni de déplacement La facture est adressée au client après exécution de la formation. En cas de paiement effectué par un OPCA, le client doit mentionner cette information au moment de l'inscription et doit également effectuer les démarches nécessaires afin qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à l'I.J.S. au moins 4 semaines avant le premier jour de la formation. En cas de non règlement par l'OPCA, la facture devient exigible auprès du client. Les factures sont payables à 20 jours après réception, par chèque ou par virement bancaire. Toute formation entamée entraîne une facturation de la totalité de la prestation.

Association Institution des Jeunes Sourds (I.J.S.)

40 rue Franklin 42000 ST-ETIENNE tél. 04 77 43 23 23 fax 04 77 43 23 29

<http://www.institutpleinvent.fr/institut-jeunes-sourds/>

courriel: secretariat@institutpleinvent.fr

code SIRET : 776 394 850 00015

FINESS: 42 000 0390

numéro d'enregistrement à la Délég. Régionale à la Formation Prof. : **82 42 02480 42**

Association Faire Signe(s) code SIRET : 481 559 870 00011

57 c chemin de Montjoint 42800 RIVE DE GIER tél. 06 44 202 802

www.fairesignes.org/